



Comment établir un recours

Remplir le formulaire de recours DAHO

Observations générales

Le formulaire officiel (Cerfa) peut être téléchargé sur le site de l'Association DALO.

Une notice officielle est également disponible.

Les observations et conseils figurant dans les diapos suivantes ne font que compléter les indications du formulaire : une lecture attentive est indispensable.

Le demandeur peut remplir seul le formulaire, mais il est souvent utile d'être accompagné par une personne ayant la pratique du recours DAHO : travailleur social, association d'insertion, ADIL (association départementale d'information sur le logement), service d'accès au droit, écrivain public...

Le document devra être accompagné de tous les documents justificatifs demandés, en fonction de sa situation.

Il conviendra de le relire et de le signer avant envoi.

Les rubriques 1 et 2

1- Identité du requérant

Il y a un seul requérant, qui est la personne qui remplit et signe le formulaire. Le conjoint, les enfants et l'ensemble des personnes à accueillir apparaîtront à la rubrique 6 « Personnes à héberger ou à loger ».

Aucun justificatif d'identité n'est exigé.

2- Nationalité du requérant

Attention : Si vous demandez une place d'hébergement, cette rubrique ne vous concerne pas. Vous pouvez passer directement à la rubrique 3.

Si par contre vous demandez un logement de transition, vous devez la remplir et fournir les justificatifs demandés.

- Pour les français et les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, il suffit de cocher les cases 2.1 et 2.2.
- Pour les personnes d'une autre nationalité, il faut également remplir les cases 2.3 et 2.4 et fournir les justificatifs demandés.
- Pour connaître les titres de séjour qui permettent de faire un recours en vue d'obtenir un logement de transition, se reporter à la notice du formulaire DAHO ou à la rubrique de notre site : Est-ce que je remplis les conditions pour faire un recours ⁶⁵ DALO / Les conditions générales à respecter.

Les rubriques 3 et 4

3 – Coordonnées

- La première adresse correspond à celle où vous résidez à la date à laquelle vous remplissez le formulaire, même si vous devez prochainement en partir.
- La deuxième adresse est celle à laquelle on peut vous écrire, si elle est différente : si vous risquez de quitter votre logement actuel, il est recommandé d'indiquer ici une adresse de courrier fiable (parents, amis, domiciliation administrative...).
- Mentionnez si vous en avez un téléphone portable et une adresse mail.

4 - Objet du recours

- Si votre demande porte sur un logement de transition, il est important de préciser le type de logement demandé. Exemple : Foyer de jeunes travailleurs, résidence sociale, pension de famille, sous-location associative... La notice du recours DAHO contient des précisions sur les différents types de structures.

Les rubriques 5 et 6

5 - Démarches préalables

- Il ne vous est pas demandé de produire un justificatif, mais il est nécessaire d'être précis pour rendre compte des démarches effectuées. Exemples :
 - Vous êtes demandeur d'hébergement et vous avez appelé le 115 qui n'a pas été en capacité de vous proposer une place : indiquez le jour.
 - Vous demandez une place en résidence sociale : à qui vous êtes vous adressé et quand ?

6 - Personnes à héberger ou à loger

- Doivent être mentionnées toutes les personnes faisant l'objet de la demande d'hébergement ou de logement de transition.
- Joindre un document d'identité pour chaque personne et le livret de famille si vous en avez un.

Les rubriques 7 et 8

7 - Ressources

- Il s'agit des ressources à la date du dépôt du recours. Vous pouvez très bien ne pas avoir de ressources.
- L'avis d'imposition ou de non imposition n'est pas exigé si vous n'avez pas fait de déclaration. Il n'est pas nécessaire pour l'hébergement mais le sera pour votre accès à un logement de transition puis à un logement ordinaire. Adressez vous aux services fiscaux pour régulariser votre situation.
- Sont indispensables les justificatifs des ressources mensuelles et, le cas échéant, de la CAF ou de la MSA.
- Si toutefois vous ne disposez pas de justificatifs, utilisez la rubrique 11 « Argumentaire libre » pour expliquer les raisons.

8 - Informations relatives au lieu de travail ou d'activité

- Ces informations sont indispensables pour que l'offre d'hébergement ou de logement de transition prenne en compte vos contraintes de déplacement.
- Elles ne prennent pas en compte les contraintes qui ne sont pas liées à l'emploi. Exemple : soins fréquents à un hôpital, soutien d'un parent âgé, garde des enfants, fréquentation d'un établissement scolaire spécialisé,... Mentionnez ces contraintes à la rubrique 11 « Argumentaire libre » et joignez, si vous le pouvez, des justificatifs. ⁶⁸

Les rubriques 9 à 12

9 - Conditions actuelles de logement ou d'hébergement

Si vous êtes obligé(e) de quitter le logement ou l'hébergement dans lequel vous êtes, indiquez-le et donnez-en les raisons (utilisez éventuellement la rubrique 11 en complément).

10 - Soutiens éventuels

Mentionnez les coordonnées de ces soutiens.

Si vous ne bénéficiez d'aucun suivi, il est fortement recommandé de prendre contact avec le service social en charge de votre secteur.

11 - Argumentaire libre

N'hésitez pas à utiliser cette rubrique pour argumenter votre recours. Si la place manque, complétez sur un papier libre.

12 - Engagement du requérant/attestation sur l'honneur

N'oubliez pas de signer le document.